

Appel à projets numériques 2022

Conseil Départemental
des Côtes d'Armor



Retrouvez-nous sur



Côtes d'Armor
le Département



Un appel à projets numérique ambitieux

Une démarche « Construire le numérique en Côtes d'Armor »

→ Pour dynamiser le numérique sur le territoire et favoriser le développement des actions dans l'usage des outils numériques

→ Pour favoriser l'inclusion numérique



CONSTRUIRE LE NUMÉRIQUE
EN CÔTES D'ARMOR

Retrouvez-nous sur



Côtes d'Armor
le Département





Les objectifs

- Favoriser l'attractivité et de développement des territoires s'appuyant sur les potentialités du numérique
- Renforcer l'offre en services publics numériques (lieux, ressources, outils ...)
- Viser une appropriation, la maîtrise et un approfondissement des usages numériques



Les objectifs

- Vise à « booster » l'éclosion de projets numériques dans les territoires des Côtes d'Armor pour un numérique pour tous, facilitant la vie quotidienne de chacun
- Accompagner un maximum de projets dans l'ensemble des territoires costarmoricains notamment ruraux en veillant à une répartition équilibrée du soutien départemental



Les objectifs

Favoriser l'inclusion numérique des Costarmoricains :

→ Accompagner aux démarches administratives

Aider aux démarches numérisées, accès aux droits et services publics en ligne

→ Apprendre à maîtriser le numérique

Accompagner à l'appropriation et à la maîtrise numérique

→ Se perfectionner au numérique

Approfondissement des nouveaux usages numériques



Le réseau « Construire le numérique en Côtes d'Armor »

Développer ce réseau d'entraide

→ Créer des liens entre les porteurs de projets et inspirer de nouveaux projets

→ Chaque lauréat devient membre du réseau et signe un partenariat avec le Département il s'engage à collaborer avec les autres membres (51 à ce jour) répartis sur le territoire

Les AAP permettent d'élargir ce réseau qui sert d'appui pour toutes les actions numériques du département à destination des territoires



Les porteurs de projets éligibles

- Agglomérations, communautés de communes
- Communes
- Associations
- Structures publiques hors entreprises (écoles, hôpitaux, syndicats mixtes, Groupements d'Intérêt Publics ...)



Le cadre du financement

- L'AAP 2022 est doté d'une enveloppe de 100 000€ dont 80 000€ en investissement et 20 000€ en fonctionnement
- La subvention est à minima de 1 000€ avec un maximum de 5 000€
- Le nombre de projets sélectionnés et les montants de leur financement prendront également en compte une répartition équilibrée des projets à l'échelle intercommunale



Le cadre du financement

- Pour l'investissement : l'aménagement d'un lieu, la réhabilitation de locaux, l'achat de matériels ...
- Pour le fonctionnement : des prestations de réalisation, de conseils, d'animations ...



Les critères de sélection

- Des projets qui s'inscrivent dans le domaine du numérique
- Des projets de développement numérique profitant à tous les Costarmoricains dans leur vie quotidienne
- Des projets innovants
- Des projets à l'échelle d'un territoire



Les modalités de sélection

- Un dossier de candidature dématérialisé
- Un document de présentation du projet
- Une vidéo de 2 minutes de présentation
- Un courrier mentionnant le soutien moral dans le projet numérique du territoire

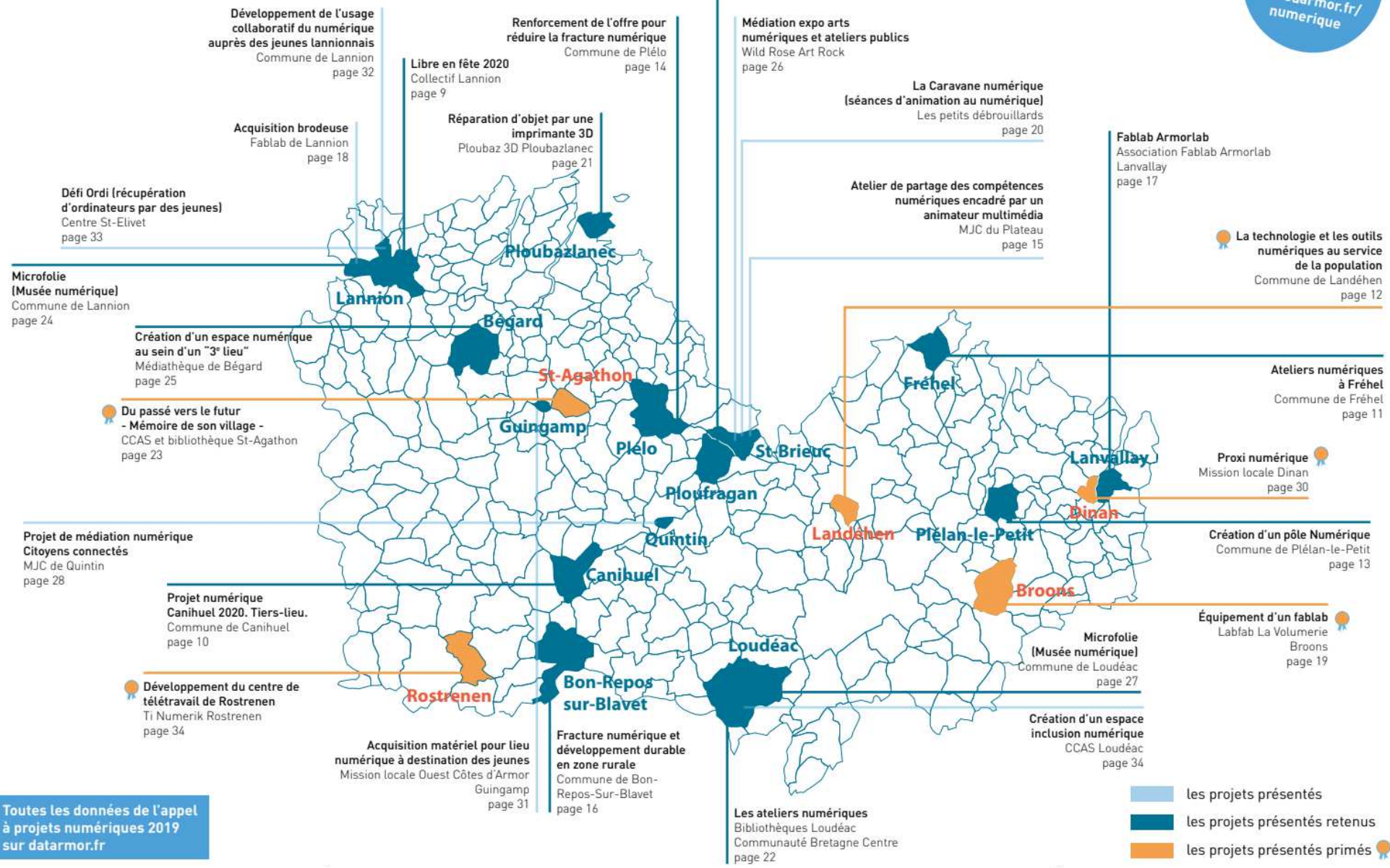


Les projets soutenus par le Département

- La création et l'aménagement de lieux numériques
- La mise en place d'actions favorisant le développement des usages numériques qualitatifs d'intérêt local sur les activités économiques locales, l'éducation, la culture, le tourisme ...
- L'animation de la mise en réseau locale d'acteurs du numérique
- La création d'outils de communication s'appuyant sur le numérique
- La réalisation d'actions de sensibilisation et d'appropriation sous la forme de manifestations vers différents publics (jeunes, seniors) ...

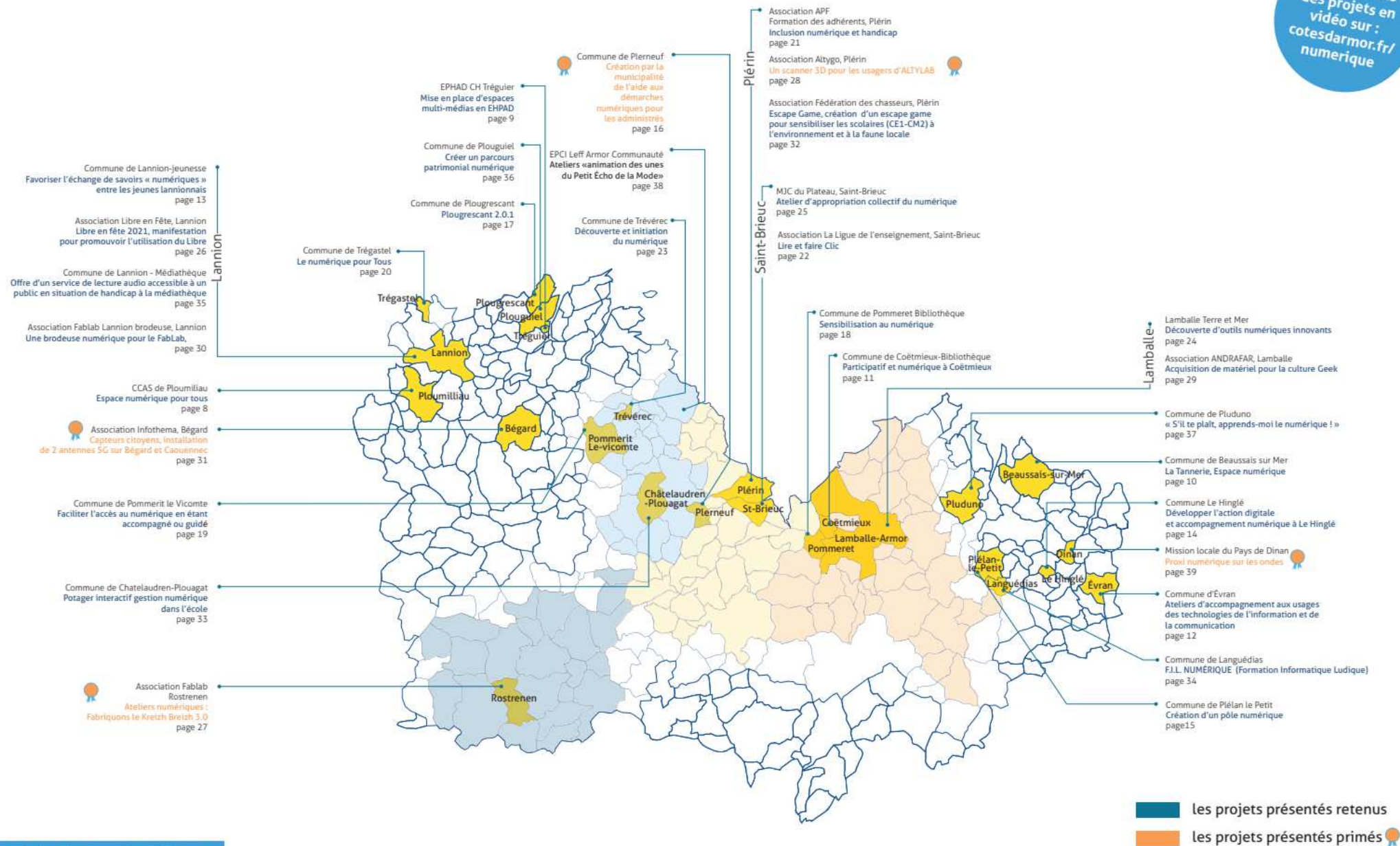
Les Côtes d'Armor : un département d'initiatives numériques

Les présentations des projets en vidéo sur : cotesdarmor.fr/numerique



Toutes les données de l'appel à projets numériques 2019 sur datarmor.fr







Le calendrier

Avril 2022	Validation de l'AAP en Commission Permanente
Avril – juin 2022	Présentation de l'AAP dans les territoires, conseils et proposition d'accompagnement
Juin 2022	Lancement de l'AAP
Juin – août 2022	Dépôt des dossiers de candidature
31 août 2022	Date limite de réponse à l'AAP
Sept. 2022	Jury et sélection des projets
Oct.2022	Vote en Commission Permanente des subventions aux lauréats
Oct.2022	Rencontres départementales avec remise de prix en présence de l'ensemble des candidats et du Président du Conseil départemental



Les trophées, des prix honorifiques

- « Coup de coeur » du jury
- « Usages numériques »
- « Innovation numérique »
- « Animation numérique »
- « Numérique au quotidien »

Participer à notre AAP numérique 2022

- Pour accéder au règlement et au dossier de candidature de l'appel à projet

<https://cotesdarmor.fr/numerique>

- Pour toute information

Infos Services : 02.96.62.62.22

ContactDINUMAP@cotesdarmor.fr

